Monsieur CARREYRE Christophe
Directeur des Ressources Humaines
AUCHAN RETAIL France

Monsieur BOUKENNAT Mahdi
Directeur des affaires sociales
AUCHAN RETAIL France

200 avenue de la recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Le 10 Mars 2025

<u>Objet</u> : Position des mesures d'accompagnement dans le cadre du PSE –

Monsieur Carreyre,
Monsieur Boukennat,

Après cinq séances de négociations, marquées par la force de proposition de la délégation Force Ouvrière (FO), le résultat n'est pas acceptable : les propositions formulées par la direction d'Auchan sont jugées largement insuffisantes et éloignées des attentes légitimes des salariés directement impactés par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Points de désaccord majeurs :

- La direction envisage le non-maintien des salaires en cas de reclassement interne, une mesure inédite au sein d'Auchan, synonyme de précarisation pour les salariés.

- L'absence de possibilités de substitution au sein de l'UES exploitation et une substitution trop encadrée au sein des services d'appui ne sont pas acceptables car cela pourrait permettre de sauver des emplois.

- Des disparités financières significatives persistent entre les salariés « impactés » et les « concernés », créant un sentiment d'injustice et d'incompréhension.

- Les indemnités supra-légales proposées sont jugées insuffisantes, voire inexistantes, pour les salariés les plus vulnérables ne retrouvant pas d'emploi à la fin du congé de reclassement, accentuant leur fragilité.

- L'accompagnement assuré par le cabinet LHH est vivement critiqué pour son manque d'efficacité, laissant les salariés pour certains, livrés à eux-mêmes.

- Les conseillers commerciaux, dont les tâches seront en grande partie redistribuées, sont injustement sacrifiés dans ce PSE. Le rapport d'expertise nous le confirme en chiffrant à 400 emplois qui devraient être sauvés suite à la présentation en CSE Central le 26 février du nouveau projet EEGP.

- L'impossibilité de reclassement dans les enseignes de l'Association Familiale Mulliez (AFM) restreint considérablement les opportunités de mobilité.

Face à cette situation et aux éléments fournis par les experts, FO exige de la direction d'Auchan :

- Une réouverture immédiate des négociations.
- Une modification du livre II afin de diminuer le nombre de postes supprimés.
- Une prise en compte réelle et effective des revendications portées par FO.
- Une réponse adéquate aux attentes des salariés, victimes de ce PSE.

FO ne sera pas signataire du projet d'accord PSE envoyé le 21 février 2025 et réaffirme sa détermination à défendre les intérêts des salariés et à obtenir des mesures d'accompagnement dignes et justes.

L'organisation syndicale FO se tient à votre disposition pour de nouvelles négociations et appelle la direction à prendre toute la mesure de la responsabilité sociale qui lui incombe.

Veuillez agréer messieurs au nom de la délégation FO, nos salutations distinguées.

MARTINAUD Franck
Délégué Syndical Retail **FO**
Auchan France